

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE SALINS-FONTAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération n° 31/26-0420.17

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 18

Le lundi 20 avril 2026 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Salins-Fontaine, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise CROUSAZ, Maire.

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT qui prévoit que dans les séances où le compte financier unique est débattu, le conseil municipal élit son président. Madame Alexandra MARTIN est présidente de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Monsieur Pascal BONNET est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Françoise CROUSAZ, Clément SUCHET, David REATH, Alain Claude CULLET, Colette GUIGONNET ROUSTAIN, Marie-Dominique SIMON, Pascal BONNET, Jean Maurice MATHELET, Aline GUZZI, Alexandra MARTIN, Lidia OSINSKA, Jessica CHAVOUTIER, Eddy ALESSIO, Julien EMPIS, Amélie ANDRE.

Etaient excusés : Fabienne BLANC-TAILLEUR qui a donné pouvoir à Françoise CROUSAZ.
Jean-Yves MONNERET, qui a donné pouvoir à Colette GUIGONNET ROUSTAIN.
Maelie BARBIER qui a donné pouvoir à Amélie ANDRE.
Giuseppe PAVIGLIANITI.

Date de la convocation 13 avril 2026

OBJET : BUDGET ANNEXE - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026 ET AUTORISATIONS DE VIREMENTS DE CREDITS

Il est proposé au conseil municipal, après avoir retiré la délibération n°09/26-0304.02 et dans le prolongement du travail effectué en commission des finances le 13 avril 2026, d'approuver le budget primitif 2026 – budget annexe présenté.

L'équilibre par section du budget primitif 2026 du budget annexe proposé s'établit comme suit :

- | | |
|-------------------------------|-------------|
| - Section de fonctionnement : | 145 343,00€ |
| - Section d'investissement : | 873 381,98€ |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **RETIRE** la délibération n°09/26-0304.02 du 04 mars 2026
- **ADOpte** le budget primitif 2026 du budget annexe « assainissement » par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement.
- **AUTORISE** le maire, à l'intérieur de chaque section de ce budget, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel ;
- **AUTORISE** le maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Françoise CROUSAZ.

Le Secrétaire de séance,
Pascal BONNET.



Bonnet